



261 P NP DM3

Projet de restauration du lac des Trois
Lacs dans les MRC d'Arthabaska et des
Sources

6211-01-003

40, route de la Grande-Ligne
Victoriaville (Québec) G6T 0E6
Tél. : (819) 752-2444
Télec. : (819) 752-3623
info@mrc-arthabaska.qc.ca
www.cdefb.qc.ca

PROJET DE RESTAURATION DU LAC DES TROIS LACS DANS LES MRC D'ARTHABASKA ET DES SOURCES

Mémoire

Présenté par :

La Municipalité régionale de comté d'Arthabaska

Juillet 2009

1. La Municipalité régionale de comté d'Arthabaska

a. Le portrait

Située dans la région administrative du Centre-du-Québec, la MRC d'Arthabaska fut mise en place le 1^{er} janvier 1982. Elle est bornée au nord-est par la MRC de l'Érable, à l'est par la MRC des Appalaches, au sud par la MRC des Sources, au sud-ouest par le MRC de Drummond, à l'ouest par la MRC de Nicolet-Yamaska et au nord-ouest par la MRC de Bécancour.

Lors de sa constitution, la MRC d'Arthabaska comprend 33 municipalités. Ces 33 municipalités sont aujourd'hui regroupées en 24 municipalités locales qui partagent un territoire d'une superficie totale de 1902.54 km². Ceci en fait une des plus importantes municipalités régionales de comté du Québec (Schéma d'aménagement et de développement, 2e génération, 2005, p.15).

Le territoire de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska se divise en deux grandes régions physiographiques distinctes soit les basses-terres du Saint-Laurent et les hautes terres de la chaîne de montagne des Appalaches. Située entre ces deux zones, on distingue une zone de transition appelée piedmont.

Les basses terres du Saint-Laurent se situent au nord du territoire de la MRC d'Arthabaska. Elles sont caractérisées par des sols très fertiles et des dépressions où se sont développées des tourbières et des marécages. Ces dernières sont surtout concentrées au nord du territoire (ex. Saint-Louis-de-Blandford).

Le piedmont est caractérisé par une variation d'altitude passant de 140 à 200m. Ce secteur est lui aussi favorable à l'agriculture vu la fertilité de son sol. Pour leur part, les bas plateaux appalachiens couvrent près de la moitié du territoire de la MRC d'Arthabaska. L'altitude s'y élève de 200 à 500 mètres avec un sommet culminant à 620 mètres qui se situe sur les limites des Municipalités de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens et du Canton de Ham-Nord. Cette région est peu propice à l'agriculture (SAD, 2^e génération, 2005, p.15-16).

En ce qui a trait à l'hydrographie, la MRC d'Arthabaska est drainée par trois bassins hydrographiques soit celui de la rivière Nicolet, celui de la rivière Bécancour ainsi que celui de la rivière Saint-François.

Le bassin de la rivière Nicolet occupe la majeure partie du territoire de la MRC d'Arthabaska et comprends le lac des Trois Lacs. Celui de la rivière Bécancour draine la région de Daveluyville et donc le secteur nord du territoire tandis que celui de la rivière Saint-François draine uniquement la moitié de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens (SAD, 2^e génération, 2005, p.17-21).

« *Le territoire de la MRC d'Arthabaska est un milieu organisé : on y retrouve des villes, des villages et des noyaux bâtis qui disposent de divers équipements et/ou infrastructures* » (SAD, 2^e génération, 2005, p.21). En 1993, Victoriaville devient le principal pôle économique de la région. Sa population représente 61% de la totalité des habitants de la MRC. Il s'agit donc du centre régional principal de notre territoire. Les sous-centres régionaux sont Warwick (5000 hab.), Kingsey Falls (2000 hab.), Daveluyville (974 hab.) et Ham-Nord (942 hab.). Il est intéressant de noter que l'occupation du territoire y est, à l'exception d'Ham-Nord, majoritairement industrielle et commerciale (SAD, 2^e génération, 2005, p.21-22).

L'ensemble du territoire, la MRC d'Arthabaska est occupé par 65 353 personnes et ce à travers les 24 municipalités qui la composent. Depuis 10 ans (1991 – 2001), on observe une hausse de la population de 8.46% (SAD, 2^e génération, 2005, p.22).

Les secteurs d'activités y sont très variés. Le secteur secondaire est le plus diversifié et englobe toutes les industries. Il s'agit aussi d'un secteur très actif au niveau de l'emploi. Mais aussi, l'agriculture et l'exploitation des matières premières font de l'exploitation des ressources naturelles un secteur économique fort dans cette municipalité régionale de comté puisque 2 500 personnes y sont employées (SAD, 2^e génération, 2005, p. 22-23).

b. Le tourisme et la récréation

« Visiter ou vivre sur un territoire comme celui de la MRC d'Arthabaska, cela suppose qu'on peut y profiter d'une nature accueillante et qu'on puisse avoir accès à des attraits, des équipements et des activités culturelles, sportives et de plein air, attractives et contribuant pleinement à la qualité de vie de sa population d'abord mais également de ses visiteurs » (Plan de développement stratégique du territoire de la MRC d'Arthabaska, 2007-2011, p.12). Ce libellé provient du plan de développement stratégique de la MRC d'Arthabaska. Cette planification stratégique, qui est le fruit d'une mobilisation importante entre les acteurs du milieu, vise à mieux orienter les priorités du territoire. Ainsi selon cette section, tout visiteur où résident de la MRC d'Arthabaska devrait visiter et/ou vivre dans un environnement sain et sécuritaire. Par ce plan, la MRC entend également favoriser l'accès aux différents équipements et activités incluant ainsi la mise en valeur des cours d'eau. De fait, le développement d'une qualité de vie particulier à la région est un enjeu de ce plan de développement. C'est à travers, entre autre, ses sites d'intérêts et ses zones d'affectation villégiature que la MRC entend promouvoir une bonne qualité de vie.

Les sites d'intérêt touristique et récréatif sont nombreux sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Cependant, il est important de noter que « la vocation du territoire de la MRC d'Arthabaska est principalement axée sur le développement de l'agriculture. La création de nouvelles activités touristiques et récréatives doit s'effectuer en perspective d'une intégration au territoire agricole, sans générer d'impacts sur le milieu » (SAD, 2^e génération, 2005, p.83). Cet objectif est visé dans la poursuite de plusieurs objectifs particuliers : Développer les activités touristiques et récréatives en misant sur la participation familiale et la valorisation du milieu; Mettre en valeur les zones présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique; Voir à ce que tout projet respecte l'environnement naturel et la vocation du milieu visé.

Les sites d'intérêt se retrouvent parfois dans des zones d'affectation villégiature. Ces affectations délimitent des secteurs occupés majoritairement par des habitations saisonnières et axés sur la pratique d'activités de plein air. Ces secteurs peuvent aussi comprendre bon nombres d'habitations permanentes. « Les caractéristiques physiques des lieux, la beauté du paysage, la

présence d'un lac ou d'une rivière représentent des facteurs permettant de circonscrire ces secteurs de villégiatures » (SAD, 2^e génération, 2005, p. 104). À l'intérieur de ces territoires, le schéma d'aménagement et de développement encourage la pratique d'activités reliées à la récréation et au tourisme dans la mesure où ces activités permettent de mettre en valeur un élément naturel ou patrimonial possédant un potentiel de développement (SAD, 2^e génération, 2005, p.104).

2. Intérêt de la MRC d'Arthabaska dans la réalisation du projet de restauration du lac des Trois Lacs

Deux de nos municipalités soit, Saint-Rémi-de-Tingwick et Tingwick, sont adjacentes au lac des Trois Lacs. Ces municipalités sont majoritairement agricoles. Cependant, bien que cette utilisation du territoire soit prédominante, elle n'est pas nécessairement celle dans laquelle on retrouve la majorité de la population active de la municipalité. À Saint-Rémi-de-Tingwick, le secteur primaire emploie bel et bien la majorité des travailleurs (100). Pour leur part, le secteur secondaire arrive en seconde place avec 75 personnes suivi du secteur tertiaire avec 50 personnes employées. Cependant pour Tingwick, c'est le secteur tertiaire qui se retrouve en première position avec 265 personnes suivi de près par le secteur secondaire (260 personnes) et le secteur primaire (155 personnes) (SAD, 2^e génération, 2005, p.55).

L'affectation villégiature est aussi présente et importante dans ces deux municipalités. En effet, à elles deux, elles renferment 3 zones d'affectation villégiature dont deux d'entre elles sont contigües et se retrouvent en bordure du lac Trois-Lacs. Le développement de ces secteurs cadre dans les objectifs visés par la désignation de sites touristiques et récréatifs vu leurs intérêts aux points de vues esthétiques et écologiques. Or, depuis les trente dernières années, ce site magnifique est aux prises avec un phénomène d'eutrophisation grandissant (Consortium DDM-Pro Faune, Étude d'impact pour l'aménagement d'une structure d'abaissement du niveau des Trois Lacs : Rapport final, 2006, p.116). Sans action, l'eutrophisation accélérée de ce plan d'eau aura nécessairement des impacts importants pour la région.

L'eutrophisation du lac mènera à l'étouffement du lac. Sans aucune intervention pour le stopper, on peut s'attendre à une réduction encore plus importante de la qualité de l'eau et des usages du plan d'eau (Consortium DDM-Pro Faune, Étude d'impact pour l'aménagement d'une structure d'abaissement du niveau des Trois Lacs : Rapport final, 2006, p.116). La faune et la flore que l'on y retrouve n'auront plus, sans une intervention responsable et respectueuse de l'environnement, de milieu viable. Par contre, avec la restauration du lac des Trois-Lacs, il sera possible de les sauvegarder et d'améliorer la qualité de vie dans les environnements adjacents tout en respectant les visées et les objectifs qui sont véhiculés et respectés à travers la MRC d'Arthabaska.

Ainsi, la restauration de ce plan d'eau, tout en tenant compte de la sauvegarde de l'environnement, aura aussi des impacts positifs sur les activités touristiques et récréatives de la région. En effet, avec un lac moins en santé dans lequel il sera difficile, voir impossible, de pratiquer les activités lacustres préférées (baignade, pêche, bateau, etc.), l'attrait touristique de ce secteur sera nettement diminué voir annulé. Moins d'attraits touristiques, moins d'attraits pour l'établissement de nouveaux résidents, moins d'attraits récréatifs, moins de retombées pour les municipalités directement touchées et la région qui les entourent. « *En somme, la non-réalisation du projet entraînerait, à plus ou moins brève échéance, la perte d'un milieu de villégiature important et une baisse importante des retombées socio-économiques liées aux activités récréotouristiques* » (Consortium DDM-Pro Faune, Étude d'impact pour l'aménagement d'une structure d'abaissement du niveau des Trois Lacs : Rapport final, 2006, p.116). Ainsi il est possible d'affirmer que dans le cas des Trois Lacs, suite à la réalisation du projet de restauration, autant l'environnement que les communautés qui le côtoient se retrouveront gagnants.

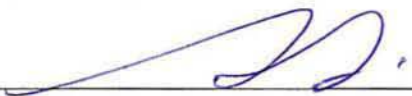
3. La MRC d'Arthabaska donne son appui au projet de restauration du lac des Trois Lacs

Le lac Trois-Lacs a un bassin versant de 514 km². Sans sa restauration, l'eau qui s'y retrouve et celle qui s'écoule en aval, sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, s'en trouvera affectée.

Sans la restauration du lac Trois-Lacs, le développement régional de la MRC d'Arthabaska s'en trouvera, lui aussi, affecté. En effet, à l'intérieur de ses territoires, le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska encourage la pratique d'activités reliées à la récréation et au tourisme dans la mesure où ces activités permettent de mettre en valeur un élément naturel ou patrimonial possédant un potentiel de développement (SAD, 2^e génération, 2005, p.104).

Une résolution appuyant la réalisation de ce projet de restauration du lac des Trois Lacs a été voté, par la MRC, certifiant ainsi l'appui de l'ensemble de la communauté municipale de la MRC d'Arthabaska à ce projet (2009-06-15440, 30/06/09).

Avec la réalisation du projet de restauration du lac des Trois Lacs dans les MRC d'Arthabaska et des Sources, tous les acteurs du territoire de la MRC d'Arthabaska profiteront de retombées autant écologiques que culturelles et économiques. C'est donc avec confiance que la MRC d'Arthabaska donne officiellement son appui à la réalisation d'un tel projet.



Lionel Fréchette, Préfet